

Image not found or type unknown



Pause de 10 minutes manager

Par **barbara12345678**, le **13/07/2013** à **21:44**

Bonjour,

Je dois impérativement avoir une autorisation préalable de mon Manager pour prendre ma pause de 10 minutes .

Est ce légal ?

Cdt,

Par **P.M.**, le **14/07/2013** à **10:10**

Bonjour,

Je ne sais pas de quelle pause précisément vous parlez et si elle est prévue à la Convention Collective applicable mais il me paraît normal que dans un souci d'organisation, les pauses doivent être programmées ou que vous ne puissiez pas y partir à n'importe quel moment sans avertir personne...